

Edito

Chères Lagordaises,
Chers Lagordais,
Après les vœux de quartier qui nous avaient déjà réunis en tout début d'année, je me réjouis de vous retrouver à l'occasion des trois réunions publiques programmées les 3, 12 et 19 avril. A suivre, ce sont les festivités culturelles des CréActives qui nous permettront de partager de beaux et agréables moments lors du week-end des 25-26 mai prochains. Et puis, à entourer en rouge sur nos agendas, Lagord en Fête le 23 juin et Classique au Parc le 25 juillet. D'ici là, les élus et les agents municipaux de votre commune vont continuer à agir pour faire de Lagord une commune où il fait bon habiter, travailler, étudier.

Parfois en étroite collaboration avec la Communauté d'agglomération de La Rochelle ou/et avec le Département de la Charente-Maritime, plusieurs projets structurants sont donc à l'étude ou en cours de réalisation : le centre d'incendie et de secours prévu tout près de la rocade en fait partie, tout comme l'extension du groupe scolaire du Treuil des Filles au Puy Mou, l'implantation d'une piscine communautaire du côté du Moulin Benoist, la création d'un échangeur au Fief Rose, ou encore l'aménagement d'une nouvelle entrée de ville aux Gonthières.

Avec le même objectif poursuivi d'améliorer l'environnement que nous partageons et d'accueillir au mieux tous les nouveaux habitants à venir, notre tableau de marche affiche également des Orientations d'Aménagement dans plusieurs

quartiers lagordais, l'optimisation du territoire du parc Atlantech selon 3 axes (vivre, apprendre, entreprendre), l'installation de commerces de proximité, l'enfouissement de la ligne à très haute tension, la création de l'itinéraire cyclable Lagord-L'Hommeau destiné à favoriser les mobilités douces, la transition énergétique avec notamment le passage en éclairage led de tous les bâtiments communaux, la rénovation du dépôt des bus RTCR, la requalification du square des Echassiers, l'ouverture du nouveau bâtiment d'accueil périscolaire... Autant de dossiers ouverts qui, avec la diminution des nuisances dues au bruit généré par la rocade et le renforcement du trafic aérien au-dessus de nos têtes, constituent des leviers d'amélioration de la qualité de vie à Lagord.

Soyez sûrs de notre implication sur tous ces projets qui nous concernent tous et, pour en savoir plus, je vous propose de nous retrouver lors d'une des réunions publiques à venir.

À bientôt !



Antoine Grau,
Maire de Lagord
1^{er} Vice-Président de la CdA
de La Rochelle

ÇA S'EST PASSÉ AVEC VOUS

■ INAUGURATION DU POLE AUTOMOBILE DU CFA

Maintenance automobile, carrosserie, peinture, motos et cycles : en tout, ce sont cinq ateliers que comprend le Pôle Automobile du Centre de formation des apprentis qui ont été inaugurés le 1^{er} février dernier dans le parc bas carbone Atlantech. Avec, juste à côté, son « grand frère » regroupant les formations aux métiers des services, de bouche et de l'hôtellerie-restauration, ce CFA de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine en Charente-Maritime constitue le plus important en nombre d'apprentis de notre région.



■ UN WEEK-END À LAGORD

Les week-ends animés se succèdent souvent à Lagord. Celui des 19-20-21 janvier par exemple : le vendredi soir, place d'abord à l'assemblée générale du comité de quartier Le Lignon-La Descenderie qui avait pour cadre l'amphi du CESI au Parc Atlantech. Le samedi matin, la deuxième séance des vœux de quartier 2024 a permis à une trentaine d'habitants de partager la traditionnelle galette avec le maire et quelques élus de Lagord dans la salle du Lignon. L'après-midi, c'est au cœur de la salle polyvalente que nos aînés se sont réunis pour un goûter dansant des plus animés.



■ SOIREE DE VŒUX ET D'HOMMAGES



150 personnes avaient pris place ce mardi 16 janvier dans une salle polyvalente réaménagée spécialement pour la cérémonie des vœux institutionnels de la Ville. Aussi, après les interventions d'Antoine Grau, maire de Lagord, de Jean-François Fontaine, président de la Communauté d'agglomération rochelaise, et de Brigitte Desveaux, conseillère départementale, un hommage a été rendu à plusieurs Lagordais bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour les autres.



DROITS & DEVOIRS

Cette rubrique marque la volonté de rappeler les droits et les devoirs de chacun d'entre nous. Place ici à la réglementation concernant la gestion des animaux sur l'espace public, avec les principaux articles tirés de l'arrêté municipal correspondant.

Article 1er : Dispositions générales

Les chiens circulant sur la voie publique, dans les lieux publics et dépendances ouvertes au public doivent obligatoirement être tenus en laisse, c'est-à-dire reliés physiquement à la personne qui en a la charge et identifiés par un procédé agréé (tatouage ou puce électronique). Les chiens considérés comme dangereux (chiens classés en 1ère et 2ème catégorie, chiens mordeurs) doivent être muselés et leurs détenteurs doivent pouvoir présenter les documents afférents à la conduite de l'animal lors de contrôles des forces de l'ordre sur le domaine public.

ARTICLE 2 :

Il est rappelé que les dispositions de l'article 450-6 du Règlement Sanitaire Départemental stipulent :

- Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés.
- Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins publics.
- Les animaux errants en état de divagation seront saisis et mis en fourrière ou ils seront gardés.
- Les propriétaires des animaux identifiés sont avisés de la capture par les soins du responsable de la fourrière animale de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle. Ils ne seront restitués à leur propriétaire qu'après acquittement des frais de fourrière (capture, nourriture, durée de garde...).
- Les animaux mis en fourrière qui ne seraient pas réclamés par leur propriétaire au-delà d'un délai de huit jours sont réputés abandonnés et deviennent propriété du gestionnaire de la fourrière. Après avis rendu par le vétérinaire ils pourront être cédés à un refuge agréé pour adoptions ou euthanasiés si ce dernier en constate la nécessité.

ARTICLE 3 :

L'utilisation des chiens de manière agressive ou à des fins de provocation et d'intimidation ainsi que dans toutes circonstances créant un danger pour autrui, est rigoureusement interdite et fera l'objet de poursuites prévues par la loi.

ARTICLE 4 :

Il est interdit de laisser les chiens, ou tout autre animal domestique, souiller la voie publique et ses dépendances, notamment les caniveaux, trottoirs, places publiques, ainsi que les pelouses, plates-bandes et allées des espaces verts et jardins publics, et aires aménagées pour les jeux des enfants.

Les propriétaires et gardiens d'animaux sont tenus de débarrasser le domaine public et ses dépendances des déjections, un certain nombre de lieux publics sont équipés de distributeurs de sacs.

ARTICLE 5 : Dispositions relatives à l'interdiction d'attirer les animaux

Comme cela est prévu par la réglementation sanitaire départementale, il est également interdit de jeter ou déposer toute nourriture quelconque tant sur la voie publique que sur les fenêtres, balcons, et parties extérieures des immeubles riverains, susceptibles de favoriser la présence d'animaux.



Retrouvez l'intégralité de l'arrêté municipal dans la rubrique "affichage légal" du site internet lagord.fr

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES, C'EST LE 9 JUIN PROCHAIN

Les représentants au Parlement européen sont élus par les citoyens des pays de l'Union européenne lors des élections européennes. Les prochaines élections européennes sont prévues le dimanche 9 juin 2024 et se dérouleront en un seul tour de scrutin, de 8h à 18h.

JE M'INSCRIS SUR LES LISTES ÉLECTORALES !

L'inscription sur les listes électorales concerne les nouveaux Lagordais : si vous venez d'emménager, vous devez vous inscrire sur les listes électorales de la commune.

L'inscription n'est pas automatique lorsque vous déménagez.

Vous souhaitez voter à Lagord aux prochaines élections et n'êtes pas inscrit sur les listes électorales ?

Vous avez jusqu'au 3 mai 2024 pour faire la demande en mairie ou en ligne sur le site www.service-public.fr.

SUIS-JE BIEN INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Le site www.service-public.fr permet à tout électeur de savoir s'il est bien inscrit sur les listes électorales d'une commune. Il suffit de renseigner son identité, sa commune, son sexe et sa date de naissance. Si l'électeur est bien inscrit dans cette commune, le site lui renvoie le numéro et l'adresse de son bureau de vote.



PARTICIPER au déroulement d'un scrutin

Être membre d'un bureau de vote en qualité d'assesseur puis participer au dépouillement, c'est devenir acteur de la démocratie locale en donnant un peu de son temps lors d'un scrutin local, national ou européen.

Tout citoyen électeur de la commune peut participer à l'ensemble des opérations électorales.

Si vous souhaitez prendre part à l'organisation des bureaux de vote lors des élections Européennes du 9 juin 2024, déposez ou envoyez en mairie un courrier indiquant vos prénom, nom, adresse, téléphone et mail.

Renseignements : Pôles Citoyenneté-Elections : 05 46 00 62 16 ou mairie@lagord.fr

Une redécoupage électoral ayant eu lieu à Lagord, une information sur la nouvelle répartition des bureaux de vote vous sera communiquée via votre boîte aux lettres d'ici ces prochaines élections européennes.

3 QUESTIONS À... MARCEL VITET



A plus de 90 ans, Marcel Vitet continue à être porté par la musique. Saxophoniste comme son père et l'un de ses fils, ce Lagordais de longue date a été récompensé de sa longévité au sein de l'orchestre d'Harmonie Sainte-Cécile. Retour sur la passion d'une vie.



Depuis quand habitez-vous à Lagord ?

Avec mon épouse Geneviève, nous sommes arrivés ici en 1962. Nous y avons fait construire la maison dans laquelle nous vivons encore. Ce quartier de Vendôme- La Vallée est tranquille, nous nous y sentons bien. Je suis né à La Rochelle et j'y ai travaillé toute ma vie, d'abord comme mécanicien dans un garage, puis pendant 36 ans

comme grutier et au service entretien du matériel au sein de la Chambre de Commerce.

Comment êtes-vous devenu musicien ?

Nous sommes une famille de musiciens. Nos trois fils jouent ou ont joué d'un instrument. Mon père, lui, jouait du saxophone dans la Musique Municipale de La Rochelle et il nous a donné envie de pratiquer la musique à mes deux frères et moi. Après avoir appris le solfège, j'ai intégré l'orchestre rochelais à l'âge de 14 ans. Nous n'étions pas beaucoup de jeunes. Je me souviens d'un concert auquel j'ai participé à 16 ans où nous avons interprété du Tchaïkovsky, du Delibes et du Rossini. Mon dernier concert avec l'orchestre d'Harmonie Sainte-Cécile, c'était en novembre dernier à la salle polyvalente. J'y ai alors reçu une distinction du fait de mes 60 ans passées au sein de cette formation, qui m'a permis également de faire de nombreux voyages.

Continuez-vous à jouer du saxophone ?

J'avais prévu d'arrêter à 90 ans, mais on m'a relancé pour prolonger un peu. De plus, nous avons constitué récemment un quatuor de saxos, donc je ne vais pas m'arrêter tout de suite.

DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Consacrées aux arts sous toutes ses formes (peinture, sculpture, photographie, musique, danse...), les CréActives 2024 sont programmées les 25-26 mai à Lagord. Durant ce week-end où artistes amateurs comme professionnels exposeront leurs œuvres au cœur de la salle polyvalente*, Rémi Polack, plasticien de renom, dévoilera sa création originale lors d'une soirée festive où la compagnie de La Baleine Cargo présentera pour la toute première fois Les Furtives, son nouveau spectacle.

Pour plus de renseignements, merci de contacter le service « animation de la ville » : evenement@lagord.fr

**Plusieurs animations gratuites (ateliers, démonstrations, exposition de photographies sur la thématique du mouvement...) y seront proposées aux visiteurs.*



JELNESSE SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

C'est au sein des locaux de la Communauté d'agglomération de La Rochelle (CDA) qu'a été signée, jeudi 21 décembre, la Convention territoriale globale (CTG) par les 28 maires des communes, dont Lagord, constituant la CDA.

Historiquement, la CAF formalisait son partenariat avec les collectivités territoriales via des contrats enfance jeunesse permettant de soutenir le fonctionnement des services aux familles, soient la petite enfance (0-3 ans), l'enfance (3-11 ans) et la jeunesse (11-25 ans) pour notre commune. Avec la CTG, l'efficacité, la cohérence et la complémentarité des actions en direction des habitants dans tous les domaines d'intervention de la CAF s'en trouveront renforcées. L'objectif de ce nouveau projet, conclu aujourd'hui pour une durée de cinq ans, traduit une volonté de simplifier les procédures administratives et d'harmoniser celui-ci sur l'ensemble du territoire de la CDA.



NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE DES DÉCHETS

- les **bacs bleus** sont collectés les **mercredis à partir de 5 heures du matin** (sortir votre bac la veille à partir de 19h),
- les **bacs jaunes** sont collectés les **vendredis à partir de 13 heures** (sortir votre bac le jour même à partir de 7h).



PROCHAINEMENT !

Vendredi 12 avril > 18h30

Réunion publique de quartier • Salle Gaston-Gaillard

Samedi 13 et dimanche 14 avril > 19h

Loto géant de Cap Aunis • Salle polyvalente

Vendredi 19 avril > 18h30

Réunion publique de quartier • Salle de conférence de la médiathèque

Vendredis 19 avril, 17 mai et 21 juin

Petits déjeuners offerts par le comité de quartier Autour de l'Ermitage • Sous le kiosque des Echassiers

Samedi 20 avril

Atelier collaboratif, musique et danse tahitienne de l'association TE HIRO'A TUMU • Salle polyvalente

Dimanche 28 avril > 12h10

Cérémonie du Souvenir des Déportés et Prisonniers de Guerre • Au Monument aux Morts (messe en l'église Notre-Dame de Lagord à 11h)

Mercredi 1^{er} mai

Tournois de Cap Aunis U8 et U9 • Stade Moulin Benoit

Mercredi 8 mai > 11h30

Cérémonie d'anniversaire de la Libération de Lagord • Au Monument aux Morts

Judi 9 mai

Brocante de Cap Aunis • Stade Moulin Benoit

Vendredi 17 mai > 20h30

Concert musique pop par la classe de Brigitte Delzenne et Sylvain Branco • Salle polyvalente

Samedi 18 mai

Tournois de Cap Aunis U10 et U11 • Stade de la Pinelière

Dimanche 19 mai

Tournois de Cap Aunis U12 et U13 • Stade de la Pinelière

Vendredi 24 mai > 16h

Partage de savoirs : rendez-vous créé par le Comité de quartier Autour de l'Ermitage (thème : prévention incendie)

Samedi 25 et dimanche 26 mai

48 heures de l'agriculture urbaine (Lagord partenaire)

CréActives et Arts en Square (voir page 3)

Mercredi 29 mai > 11h-16h

Mai à vélo : déjeuner partagé et balade à vélo jusqu'à la médiathèque pour visionnage d'un film et une table ronde • Tiers-lieu L'Agora

Dimanche 2 juin > 16h

Concert « musique sacrée » • l'église Notre-Dame de Lagord

Samedi 8 juin > 11h45

Cérémonie-souvenir pour les victimes du conflit en Indochine

Dimanche 9 juin

Vide-greniers organisé par le comité de quartier Le Lignon-La Descenderie • Au parc Atlantech / Vide-greniers au profit de l'association musicale Sainte-Cécile

Samedi 15 juin > 14h-18h

Portes ouvertes • École de musique

> 20h30 Concert annuel de la chorale Voix Si Voix La • Église Sainte Jeanne d'Arc de Fétilly

Vendredi 21 juin > 16h

Fête de la musique • Au kiosque des Echassiers /

Fête de la musique avec le groupe Accord Trio • Dans la cour de la salle Gaston-Gaillard

Samedi 23 juin

Lagord en fête

Samedi 29 juin

Pique-nique organisé par le comité de quartier Le Lignon-La Descenderie • Au parc des Erondes

Le Billet d'actualité
lagord

Les rendez-vous de la MÉDIATHÈQUE



Mercredis 17 et 24 avril > 10h30

Ateliers La Science se livre

Espace Mendès France,
À la découverte du corps humain
(pour les 4-7 ans avec adultes)

Mercredi 17 avril > 14h

Ateliers La Science se livre

Espace Mendès France,
Mon délicieux poison sucré
(adultes et enfants dès 8 ans)

Mercredi 24 avril > 14h

Ateliers La Science se livre

Espace Mendès France,
Dis-moi ce que tu manges
(adultes et enfants dès 11 ans)

Samedi 26 avril > 10h30

P'tits Pestacles par Lucien

Debrus (0-3 ans)

Du 30 avril au 30 mai

Exposition « Histoire, sport & citoyenneté » et un jeu-concours, à l'occasion des Jeux Olympiques Paris 2024

Samedi 4 mai > 10h

Vote autour du prix littéraire

Du 14 au 25 mai

Exposition de sculptures de Pierre Souchard, dans le cadre des CréActivesDebrus

Samedi 18 mai et 15 juin > 10h

Ateliers d'écriture par Olivier Lebleu

Mercredi 29 mai

Projection du film « L'aventure,

un jeu d'enfants », une famille à vélo sur les routes d'Amérique, puis table-rondes d'expériences de voyage à vélo, en présence de la famille Cayzac et de Vélopolaine. Dans le cadre de « Mai à vélo » et avec le soutien financier de la CDA

Samedi 1^{er} juin > 18h30

Concert OREMI Chœur de Femmes - Direction Anne

Mourey-Barnas : dix chanteuses voyageuses interprètent a capella des mélodies traditionnelles réarrangées par de jeunes auteurs contemporains de chants polyphoniques

Du 8 au 22 juin

Exposition « Agriculture autonome et économe »

par l'association Lagord d'hier à aujourd'hui. Inauguration samedi 8 juin à 15h avec une démonstration du maniement et de l'utilisation d'outils et matériels agricoles d'autrefois

Informations et réservations au 05 46 28 91 60

Du côté de l'AGORA

(Informations et réservations au 07 50 15 56 70)

Samedi 27 avril de 9h30 à 11h30 : Petit déjeuner partagé et chasse aux oeufs autour de L'Agora

Lundi 13 mai de 11h à 14h (dans le cadre de Mai à Vélo et en collaboration avec l'association Atlantech- le CFA et le CESI) : déjeuner convivial sur le parc Atlantech avec un atelier de construction de rack à vélo (avec l'association Les Héritiers de la Récup) et un stand de réparation avec Tak A Vélo.

Mercredi 15 mai de 18h à 19h30 : Apérasso (temps convivial autour de la découverte d'une association locale) avec l'association Les Héritiers de la Récup.

Vendredi 24 mai de 18h à 21h : Apéro « Auberge espagnole » pour fêter le 1^{er} anniversaire de L'Agora.

L'actualité du CCAS

MUTUELLE POUR TOUS

Prochaines permanences, sur rendez-vous, au CCAS de Lagord : vendredis 10 mai et 14 juin, de 9h à 12h.

Pour tout renseignement, ou pour un rendez-vous en mairie, 05 46 00 62 12.

COLLECTE DE PRINTEMPS BANQUE ALIMENTAIRE (organisée par le CCAS avec des bénévoles) : du vendredi 31 mai au dimanche 2 juin (Lidl et Carrefour City).

CAFÉ DES AIDANTS (en partenariat avec le CCAS de Lagord) à la Maison des associations - 8, rue Léonce Vieljeux - Nieul sur Mer. Mardi 16 avril 15h-16h30 / mardi 21 mai 15h-16h30 / mardi 25 mai 15h-16h30
Inscriptions : 05-46-00-62-04

Mairie : 1, rue de la Métairie - 17140 Lagord - 05 46 00 62 00 - Courriel : communication@lagord.fr

Directeur de publication : Antoine Grau - Rédaction : Mairie de Lagord / Yann Vrignaud

Maquette : Charviri&com - Impression : IRO - Photos : Mairie de Lagord / Yann Vrignaud / Studio Ouest / Shutterstock / DR.

Ce document est imprimé sur du papier certifié PEFC N°10-32-3010 - Dépôt légal : avril 2024.